



N° BLA/60 - 9 juillet 1965

CHANGEMENT DES NOMS ET PRENOMS MAGHRÉBINS

APPROCHES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

J. Déjeux, P.B.

C'est avec raison que Marcel Cohen a pu écrire : "L'élément du langage qu'est le nom individuel ou le nom de famille est lié à des forces sociales" (1). L'acquisition d'un nom patronymique ou le changement de ce nom, dans une mesure moindre l'acquisition d'un nouveau prénom sont des faits sociologiques globaux qui engagent toute la personnalité de l'individu et qui atteignent les racines ancestrales et sociales de celui-ci. Normalement on ne change pas de nom pour des futilités (2). Un nom nouveau c'est plus qu'un masque nouveau pour jouer un rôle différent, c'est une manière d'être sociale nouvelle.

Extrêmement nombreux en France sont les Juifs qui changent leur nom (3). Il y a quelque temps, Emile Touati remarquait, par exemple, qu'au Journal officiel on trouvait de plus en plus de demandes de changement de noms émanant d'Israélites originaires d'Afrique du Nord. En Tunisie, autour des années 1930 et au sujet du problème des Tunisiens naturalisés Français, une circulaire de l'administration invitait les candidats à la naturalisation à choisir un nom patronymique, s'ils n'en avaient pas, et à "donner à ce nom une forme française, soit en libellant le nom arabe d'après la prononciation française, soit en adaptant un nom créé de toutes pièces". Cette francisation du nom aidait, en effet, à l'intégration dans la société française. De nos jours, en France, les Algériens ayant demandé et obtenu la nationalité française désirent faire changer leur nom. En Algérie, nombreuses sont les Françaises ayant épousé des Algériens qui prennent un prénom arabe.

Problème d'actualité sur lequel peu d'observateurs se penchent ; on étudie l'onomastique ou l'on s'arrête à la graphie française des noms arabes (4), alors que le changement de noms a des conséquences sociales plus importantes pour l'individu et la société.

Emile Touati précisait au sujet des Juifs : "Ce n'est pas seulement son nom qu'on veut modifier, mais pour passer inaperçu, pour se fondre dans la masse, on va jusqu'à renier le passé, adoptant une nouvelle identité comme on change de chemise, et croyant par là obtenir une nouvelle personnalité" (5). Albert Memmi, quant à lui, axé dans ses recherches sur une sociologie de l'oppression et l'analyse des "conditions impossibles", a tenté une approche psycho-sociologique de ces changements de noms : L'oppression s'inscrit, entre autres domaines, dans celui du langage à travers justement ce fait de s'appeler autrement (6).

Nous nous inspirerons de son analyse en la développant, sans nous fixer du reste sur l'oppression en tant que telle ou uniquement sur elle et en en faisant l'application aux noms et prénoms maghrébins considérés comme arabo-musulmans. Le domaine juif est évidemment particulièrement fécond, hélas ! après les massacres subis durant la guerre 39-45. "Maintenant c'est fini, je change de

nom... ", entendait-on dire. Mais le problème n'est pas propre seulement aux Juifs. Son acuité est sans doute moins grande en ce qui concerne les Maghrébins non-juifs mais les démarches ont, en fin de compte, les mêmes significations : le changement de condition, le passage d'un monde à un autre.

* * *

I - COUP D'ŒIL SUR LES CHANGEMENTS DES NOMS DE FAMILLE FRANÇAIS.

Les changements de noms ne datent pas de notre époque. Si actuellement il est possible d'en dresser des dictionnaires (7), le phénomène remonte à l'Antiquité elle-même. Albert Dauzat (8) voit l'origine du changement de nom, d'une part, dans un changement de condition de l'individu et, d'autre part, dans le fait que les noms de famille eux-mêmes se stabilisent.

1° Le changement de condition.

L'esclave affranchi (dans le monde romain) prend les prénom et nom de son ancien maître, en y joignant le sien comme cognomen, alors qu'avant il ne portait qu'un seul nom (surnom analogue à celui de l'esclave grec : Syrius = Syrien, Tiron = recrue). Par exemple, Tiron, affranchi par Ciceron (Marcus Tullius Cicero) devient Marcus Tullius Tiro.

Le païen adulte baptisé (en France) devait en principe changer de nom au moment du baptême. La règle a cependant été battue en brèche pour de hauts personnages (comme Clovis). Mais le choix du nom était libre. On évita, semble-t-il, les noms latins qui rappelaient trop le paganisme ancien abhorré. Dès la fin du III^e siècle ces noms latins vont donc diminuer, tandis qu'aux V^e et VI^e siècles une variété d'autres noms apparaît. Quelques cognomina (noms latins) subsistent encore, tels que Marius, Martinus, auxquels on ajoute des surnoms, comme Mauricius (brun comme un Maure), et surtout des noms grecs venant des populations grecques émigrées et à cause de l'acculturation hellénistique du Christianisme, ainsi Gregorius, Isidorus. Les noms bibliques sont choisis assez timidement au début, tandis que les noms à signification mystique apparaissent, comme Benedictus (bénédict), Desiderius (désir), Renatus (rené une seconde fois). Les noms germaniques sont acceptés à cause des habitudes des nouveaux venus (9). Cependant Grégoire de Tours donne des exemples variés de changements de noms où l'on voit un nom germanique comme Waldo troqué contre un autre nom également germanique, Berthrammo, un Juif appelé Juda devenant Cyriacus, etc. Le choix du nom de baptême n'évolue en fait qu'avec une lenteur extrême, note Dauzat. Au IX^e siècle, sur cent noms pris au hasard on trouve cinq ou six noms romains, trois ou quatre noms bibliques ou évangéliques et tout le reste est germanique. Au XII^e siècle, ces noms germaniques sont presque aussi nombreux, mais des noms gaéliques ont fait leur apparition. La mode renouvelle toutefois plus vite les prénoms féminins : outre les noms germaniques surviennent aussi des noms bibliques et évangéliques ou inspirés de l'Antiquité (Agnès, Béatrice, Constance, Denise, Elisabeth, Marie, Isabelle, etc). L'usage se répand au Moyen-Age de donner aux enfants des noms de un ou plusieurs saints pour les mettre sous la protection d'un patron céleste (10).

c) Le roturier anobli changeait lui aussi de condition : jusqu'au début du XIII^e siècle, de droit en acquérant un fief noble ou en étant fait chevalier ; ensuite, par lettre d'anoblissement du roi. En général on ajoutait la particule 'de' au nom.

2° La stabilisation des noms de famille

La stabilisation des noms de famille entraîne des changements, parce que ces noms étaient presque tous des surnoms souvent ironiques ou péjoratifs.

C'est dès la fin du XV^e siècle que la coutume s'établit de faire autoriser les changements par le roi. Une ordonnance du 26 mars 1556 punit comme faussaires ceux qui changent leur nom sans y être autorisés (contre les malfaiteurs trop habiles). Là encore on désire changer de condition ou d'une certaine manière de se présenter et d'être considéré : on remplace donc les noms malsonnants ou vulgaires, des noms roturiers encore par d'autres qui ne prêtent pas au ridicule ou qui donnent l'illusion de la noblesse. On veut enfin faire légaliser un pseudonyme sous lequel on est connu.

Bref changer de nom signifie manière d'être sociale nouvelle, acquisition d'une qualité nouvelle, passage d'une condition à une autre.

II - BUT DU CHANGEMENT DE NOMS ET PRENOMS MAGHREBINS (11) ;

Le changement de nom peut venir certes parfois d'une erreur de secrétaire recopiant mal (Henri au lieu de Henni) ou d'un nom d'emprunt se stabilisant, mais si l'on s'en tient à la volonté positive de changer de nom, de le franciser par exemple, on peut dire que, d'une manière générale, on veut ainsi changer de monde, passer d'un état à un autre, d'une condition à une autre, de telle manière d'être sociale à une autre. On veut comme mourir à soi-même, à ce qu'on est, pour renaître et paraître différemment. Mort et résurrection, pourrait-on dire.

1° Changement (au acquisition) du nom patronymique.

Les motifs sont divers :

a) Sacralisation ("entrée en gloire" dit Memmi).

On sait qu'on contexte sémitique, le nom signifie toute la personne, ses qualités et ce qu'elle est en elle-même ; prononcer le nom donne prise sur celui qu'on nomme. Ainsi on ne peut donc pas nommer Dieu à la légère, car le Nom de Dieu est Saint. Changer de nom signifie aussi une vocation spéciale, une consécration religieuse en vue d'une mission et d'une vie particulières. Abram devient Abraham (Genèse 17,3-8) et sa destinée change : père d'une multitude, Jacob devient Israël (Genèse 33,25-31) : "Que Dieu se montre fort" selon l'étymologie populaire. Jacob avait en effet lutté contre l'ange et l'avait emporté sur lui (il avait été fort contre Dieu) il l'emportera aussi contre les hommes (12).

Il faut penser aussi au nouveau nom pris par des religieux et religieuses lors de l'entrée en "religion" : dépouillement, séparation d'avec le monde, mise à part pour une consécration plus spéciale à Dieu.

Enfin, on prend parfois un nom nouveau quand on s'engage dans une résistance politique, clandestine et armée contre le pouvoir établi. Nom nouveau, parce qu'il faut, certes, échapper aux recherches policières, mais parfois aussi nom glorieux rappelant tel grand ancêtre célèbre, déjà sacralisé dans la mentalité populaire ou tel mythe. Durant la guerre d'Algérie, tel et tel chef de maquis se faisaient appeler Si Antar, Saout el Arab, etc. C'est ici que la sacralisation joue pour les Maghrébins. On passe mythiquement à un autre monde, l'ancien, celui des héros civilisateurs et des guerriers invincibles de l'Islam.

On change de nom pour "entrer en gloire" : vocation spéciale, "glorification" déjà commencée.

b) Désir d'échapper à une oppression

Désir d'échapper à une oppression, à un danger réels ou supposés. On veut passer inaperçu, être un citoyen à part entière comme tout le monde, être véritablement intégré dans la société nouvelle où l'on veut vivre. La mesure de l'oppression est, bien sûr, à apprécier selon les lieux, les personnes, les circonstances historiques. Cette oppression est donc plus ou moins ressentie. Parfois elle n'existe même pas ou presque pas, mais on a l'impression d'être sous l'oppression et cela suffit pour vouloir s'en libérer.

Le Maghrébin qui demande la nationalité française, qui veut se faire naturaliser, change de monde. Il est reconnu partout à cause de son nom maghrébin, d'où parfois le racisme, les mises à l'écart, l'"oppression" plus ou moins ressentie. Juridiquement Français, on le considère encore comme étranger car son nom "musulman" le désigne comme non-Français. Pour être intégré complètement il va donc adopter une nouvelle identité, changer de nom totalement ou partiellement, le franciser.

Désir d'échapper au ridicule quand on pense que son nom fait rire les autres. Ou encore d'échapper au malheur et au danger parce qu'on croit que son nom est maléfique. On en arrive à douter de soi-même, on a peur de paraître tel qu'on est, on n'est pas en paix avec soi-même et on manque d'assurance. Là, encore on change de nom pour passer d'une condition à une autre, d'une manière d'être sociale à une autre. Tel Tunisien s'appelait El Hattab (le bûcheron) prend le nom de El Fellah (le paysan).

2° Changement du prénom.

Les motifs sont là aussi divers :

a) Sacralisation.

- Ceci vaut dans le cas d'une conversion à l'Islam ou au Christianisme. Nous avons vu, en effet, que de nouveaux chrétiens choisissaient parfois un nom à signification mystique comme René. C'est ainsi pareillement qu'au lieu de s'appeler Fatima, une jeune fille voudra prendre le nom significatif de Moundjia (sauvée), une fois baptisée. Le baptême est, en effet, passage d'une vie à une autre, résurrection et entrée dans un peuple nouveau. Le nom de René ou de Moundjia, par exemple, signifie parfaitement ce passage à un monde nouveau, entrée dans la Vie de la grâce (gloire céleste déjà commencée). Analogiquement, de nouveaux musulmans prennent des prénoms significatifs. Desparmet remarquait que certains choisissaient le prénom nouveau de Abdallah (serviteur de Dieu) (13). Bousquet rapportait un acte de conversion à l'Islam au Maroc où l'intéressé avait pris le nom de Aïssa el Mouslim (Jésus le Musulman) (14). En 1954, un certain Dr Benoist devenait musulman à la Mosquée de Paris, enregistré sous le numéro 50 et avec les prénoms de Ali Selman (15). Tout ceci est assez significatif d'une sacralisation et d'une "entrée en gloire", du passage d'un monde à un autre (au plan sociologique ; mais au plan religieux, statut juridique musulman avec agrégation à la Umma d'une part, et, d'autre part, pour le chrétien passage d'un état à un autre : vie surnaturelle, "participation de la nature divine" et entrée dans le Corps mystique du Christ qui est l'Église) (16).

- La sacralisation joue aussi d'une certaine façon quand on donne à un nouveau-né un prénom évoquant telle figure de proue de l'Islam contemporain (sans parler, bien sûr, des noms du Prophète et de l'hagiographie musulmane ancienne) comme Naceur (Nasser) pour se rappeler la gloire du Président de la RAU (fréquent il y a quelques années), ou encore un prénom évoquant la victoire et le combat des moudjahidines (des combattants pour l'indépendance de l'Algérie) : c'est ainsi que l'on trouve maintenant Nassira (Victoire), Djahida, Amdjahed (de mudjahid). Une Française par exemple mariée à un Algérien et naturalisée en Algérie, au titre de l'article 12, prend aussi ce prénom de Medjahed-Fatima. Il faut citer encore ce leader kabyle qui appelait un de ses fils Jugurtha ! Consécration et participation mythique à la gloire des héros.

b) Désir d'être intégré

Désir d'être intégré dans la société (17), et, d'une certaine façon, désir d'échapper à une oppression, mise à l'écart des autres parce qu'on porte un prénom dit "chrétien" ou dit "musulman". Ainsi, des Maghrébins en France prennent des prénoms européens, sans pour cela être chrétiens, ou francisent leur prénom. Des Européennes, ayant obtenu la nationalité algérienne au titre de l'article 8 (pour participation à la lutte nationale) ou de l'article 12 (mariage avec un Algérien) du Code de Nationalité, prennent un prénom arabe, sans pour autant se convertir à l'Islam, mais pour être intégrées dans une société globalement musulmane. Cependant ces prénoms nouveaux sont bien loin de recouvrir toutes les acquisitions nouvelles de la nationalité algérienne. Certains prénoms découlent d'une conversion à l'Islam, mais sans qu'alors on puisse remarquer, en général, d'originalités dans ces prénoms (au titre de la conversion), sauf ce qui a été dit plus haut au sujet de la sacralisation et pour certains cas particuliers (18).

A l'égard des nouveaux-nés en France un sondage (19) montre l'absence quasi absolue des prénoms européens (sauf de rares prénoms équivoques par lesquels on peut être intégré dans le monde européen comme dans le monde maghrébin) parmi les enfants des familles de type traditionnel. Par contre on remarque une relative fréquence, parmi les enfants des ménages mixtes, des prénoms européens (outre les prénoms équivoques) ou jumelés nord-africains - européens (ou vice-versa). Ce sondage sur des enfants nés à Gennevilliers (Seine) entre 1954 et 1962 indique comme prénoms les plus courants ceux de Malika, Nadia, Yasmina, Fatima, Farida, Dalila, Djemila, Karima pour les filles et, pour les garçons, Jamal, Rachid, Mohammed, Abdallah, Nasser, Karim, etc. En 1959, un ménage mixte de Paris avec dix enfants recevait un prix Cognacq-Jay. Les noms des enfants étaient respectivement selon leur âge Gislaine, Yasmina, Cherifa, Louise, Malika, Ayrana, Malik, Philippe, Madjid et Karim.

III - PROCESSUS DU CHANGEMENT DE NOMS ET PRENOMS.

Albert Memmi montrait pour les Juifs qu'ordinairement ces changements s'opéraient selon une demi-mesure. Des transformations complètes se remarquent certes, surtout après deux ou trois générations tout au long desquelles le glissement total vers l'autre monde socioculturel s'est accompli. Mais ordinairement la démarche reste inachevée. Memmi donnait un certain nombre d'exemples où l'on pouvait retrouver l'ancien nom juif. Des catalogues de ces changements de noms sont d'ailleurs publiés où l'on s'ingénie à reconstituer les anciens noms (manière particulièrement désagréable d'ailleurs de mettre en lumière l'origine juive de telle ou telle personne) (20).

Qu'en est dit-il de la francisation des noms maghrébins ? (21)

1° Changement (ou acquisition) du nom patronymique.

a) En libellant le nom maghrébin selon la prononciation française. Paul Marty donnait des exemples pour la Tunisie des années 1930 ; Bou Regaa devient Bouréquat ; Djennat, Dejanet ; Akkari, Acary ; Djerade Gêrade ; Kebbassi, Cabasy ; Gharbie, Garby ; M'rad, Merade ; Moncer, Montser ; Négatti, Négaty ; Bennaf, Bennaye ; Soussi, Soucy ; Chouchane, Souchen ; Guellat, Gallet ; Kouki, Qouqui ; Joussou, Jossot ; Ben Ali, Belli ; Ben Nar, Bénard ; Maachou, Machou ; Benamar, Bernard.

Dans ce cas, des explications d'ordre linguistique peuvent parfois être données pour telle ou telle francisation. Ainsi, à cause de la permutation des consonnes l, m, n, r, on a Bergerat au lieu de Bendjerad ; à cause du passage du ch au s, on a Souchen au lieu de Chouchane ; à cause encore de l'assonance, Soussi devient Soucy, Akkari devient Acary, etc.

b) En traduisant le nom maghrébin en français Farés devient Chevalier ; Naceur, Victor ; Bahri, Marin ; Seghir, Petit, etc.

c) En adjoignant le nom de la femme française (dans les mariages mixtes) au nom maghrébin : Haddad-Parfait, par exemple ; ou encore en se servant de la formule "dit" : Ali, dit Jean-Marie ; Krari, dit Mathieu.

d) En choisissant un nom complet purement fantaisiste qui n'a rien à voir avec le nom maghrébin mais en conservant souvent dans ce cas un double prénom : Laurent Hippolyte-Miloud ; Emmanuel Abdelkader-René.

2° Changement (ou acquisition) du prénom.

a) En choisissant un prénom se rapprochant morphologiquement (ou du moins par sa première lettre) du prénom ancien : Amédée au lieu de Ahmed ; Alain, Ali ; Charles, Charef ; Chantal, Chedlia, Louis, Lounis ; Albert, Ahmad ; Eddy, Heddi ; Noéla, Naïla ; Zésète, Zézia ; Amédée, Hamadi ; Gérard, Djebbar ; Elisée, Euldjia ; Reine, Raïna ; Jeannette, Djennat ; Freddy, Fridi ; Rachel, Rachida ; Maurice, Moussa ; Zoé, Zahia, etc.

b) En choisissant un prénom se rapprochant par assonance d'un prénom maghrébin, "parce que ça fait plus européen" disent les intéressés : Maria, Louise, Dalila, Lilia, etc. Prénoms équivoques, si l'on veut, qui font deux sociétés à la fois.

c) En traduisant le prénom maghrébin en français : Naceur devient Victor ; Nassira, Victoire, Victorine ; Youssef, Joseph ; Messaoud, Félix ; Mounir, Lucien ; Mounira, Lucienne ; Mansour, Victor ; Malika, Reine ; Myriam, Marie.

d) En adjoignant un prénom français au prénom maghrébin : Ahmed-Albert ; Antoine-Mohammed ; Khelil-Henri ; Malika-Joëlle ; Yasmina-Monique, Djamilia-Corine ; Patrick-Ali ; Lucien-Abdallah ; Nadine-Jeanne ; Ginette-Nadia, etc.

Ce jumelage est relativement fréquent dans les noms des nouveaux-nés des mariages mixtes relevés à Gennevilliers de 1954 à 1962. Par contre il est très rare dans les listes des Françaises qui ont obtenu la nationalité algérienne depuis 1962. De même sont également rares dans ces listes les changements de prénoms à cause de l'assonance ou des rapprochements morphologiques.

e) En choisissant un prénom complètement nouveau sans aucun rapprochement avec l'ancien. Mais dans les cas de conversions, comme on l'a vu, ce nouveau prénom peut être très significatif du passage à un autre monde.

IV - SIGNIFICATION DE CES CHANGEMENTS ET DE CES PROCESSUS.

Comme on l'a dit, ces changements de noms et prénoms signifient d'une façon générale la volonté de passage d'un monde à un autre, d'une condition à une autre, d'une manière d'être sociale à une autre. Ceci est net quand on veut être intégré dans une société nouvelle et échapper à une certaine oppression, de même pour les prénoms dans les cas de conversions. Parfois on change purement et simplement de nom, sans rien qui puisse rappeler le nom ancien. On renie son passé et on brûle ses vaisseaux. Mais le plus souvent il apparaît que le changement ne s'opère que selon une demi-mesure, surtout quand le motif est le désir d'échapper à l'oppression (mis à part donc le désir d'échapper au ridicule).

En effet, dans notre nom personnel est engagé tout un monde. Cela vaut dans le contexte sémitique où le nom contient mystiquement toute la personnalité, mais c'est aussi valable, toutes proportions gardées, pour tout individu. Signer son nom engage tout notre être, avec ses racines ancestrales et sa culture. Changer de nom c'est pour ainsi dire se déraciner et mourir, se mutiler soi-même et se couper du groupe auquel on appartenait à mort à soi-même et naissance à une autre situation, un autre état. Cette référence aux "forces sociales" (Marcel Cohen) et cet enracinement communautaire entraînent justement une certaine ambiguïté dans la démarche des changements de noms ou de prénoms.

1° Il s'agit souvent d'un changement partiel, sorte de camouflage voulu et habile de l'ancien nom ; on reconnaît celui-ci sous le travestissement du nouveau (22). On veut, en effet, changer de monde et pourtant ne pas renoncer totalement à ce qui faisait sa personnalité sociale. On ne veut pas être reconnu et pourtant on garde quelque chose pour être reconnu car le nom ancien renferme les valeurs ancestrales, le moi profond, les racines du groupe (23). On essaie de composer, de tergiverser dans cette dialectique de refus de soi, comme si l'on conservait un sentiment de culpabilité envers la communauté que l'on quitte. Cette culpabilité (ou mauvaise conscience) est d'autant plus lourde à porter, d'ailleurs, que le groupe est plus opprimé ou subit davantage le racisme. Alors donc on ruse et on s'ingénie à trouver une demi-mesure, un moyen terme. On a ainsi l'impression de sauver la face et son estime personnelle, de continuer à jouer un certain "personnage", et, en même temps, on a l'impression d'obtenir une nouvelle personnalité et de faire partie de la société dominante dans laquelle on veut être intégré. On veut rester Maghrébin pour ne pas mourir on se déracinant mais on ne veut pourtant pas faire figure d'étranger. On veut garder une cachette secrète où sont emmagasinés comme dans une caverne les trésors de sa personnalité et on veut pourtant être officiellement intégré. Tout en changeant de nom on essaie donc de récupérer d'une façon ou d'une autre son moi profond et ses valeurs ancestrales, hors desquelles on a "perpétuellement froid au cœur" (Jean Amrouche). Le changement de noms c'est un peu comme l'exil. L'exilé part, mais tout au fond du cœur lui rappelle la terre natale et les attaches maternelles. On ne peut pas si facilement qu'on le dit et sans inquiétude se couper de sa communauté et de sa culture ancestrale. On peut y aboutir cependant au bout de deux ou trois générations.

D'où donc les demi-mesures qu'on a déjà, vues : travestissement du nom, traduction, jumelage, prénoms équivoques, prénoms maghrébins conservés en secret, etc.

2° Un converti au Christ est vraiment "re-né", mort à lui-même et passé à une vie nouvelle. Son nom nouveau est "Christ", ce "nom nouveau" donné par Dieu (Apocalypse 2,17) dès lors qu'il aime en nous, ses enfants adoptifs, l'image même de son Fils bien aimé. Adopter au baptême un nouveau prénom peut ainsi signifier visiblement qu'un engagement nouveau a été ratifié, qu'un passage à un autre monde a été fait : passage qui est l'entrée dans une communauté nouvelle d'ordre surnaturel. Mais ce chrétien n'est pas né pour lui tout seul à cette vie nouvelle ; son "passage" dans le Christ ne doit pas être rupture avec ses "frères" de race, de nation, de culture selon la nature, mais, au contraire, si possible retour vers eux, ferment au milieu d'eux pour "révéler" au Christ le meilleur d'eux-mêmes, éduquer leurs valeurs "anonymement chrétiennes". A travers le nouveau baptisé, la communauté musulmane participe déjà, d'une certaine façon, à l'amour divin par l'appel personnel de Dieu envers ce converti et par la réponse de celui-ci : l'assomption de la communauté est ainsi mystiquement déjà commencée avec ses richesses propres. Il ne peut donc être question de se couper d'elle à ce moment-là, c'est trop clair. Changer de prénom signifierait une rupture. Même si le baptisé ne l'entendait pas ainsi, la communauté musulmane, elle, pourrait le lui faire sentir.

Un catéchumène vivant en France mais qui veut retourner en pays musulman, celui qui vit en pays musulman ou encore celui qui ne veut pas se couper de ses compatriotes en France n'ont donc pas à changer de prénom. Mais, comme on l'a dit, il peut arriver qu'on veuille prendre un prénom significatif de l'événement religieux qui vient de se produire : Moundjia (sauvée), par exemple, à la place de Fatima, ou jumeler Fatima-Moundjia. Certains inscrivent un prénom de saint chrétien au registre du baptême mais garde dans la vie courante leur prénom ancien. D'autres catéchumènes jumelleront un prénom maghrébin et un prénom européen : Malika-Joëlle. D'autres auront peut-être au contraire de bonnes raisons personnelles (danger couru par exemple) d'échapper à l'emprise et à l'oppression du groupe, ils changeront de nom ou de prénom. Qu'en tout état de cause le mépris et la haine n'aient pas de place dans leur cœur pour leurs anciens compatriotes. Nous retrouvons en tout cas alors les processus déjà décrits : traduction pure et simple du nom maghrébin, comme Victor à la place de Naceur, Ange (ou Angelo) au lieu de Malek ; assonance française, comme Dalila, Louise ; jumelage, comme Ahmad-Albert. Parfois, on prend un prénom français tout à fait nouveau mais on n'abandonne pas pour autant le prénom arabe ou kabyle gardé en secret. Réaction affective du moi profond qui n'entend quand même pas se couper des racines ancestrales (24). Il est évident que c'est aux intéressés eux-mêmes, sans empiètement indiscret et contraignant d'un tiers non concerné vitalement par le problème, qu'il appartient de choisir librement.

* * *

Ainsi donc ce changement de noms et de prénoms engage tout un monde et a des répercussions sociales profondes dans la plupart des cas. Ce n'est pas une affaire purement individuelle. La démarche est certes personnelle mais elle a des conséquences sociales et même apostoliques dans le cas des convertis.

Toute une psychosociologie est contenue dans cette démarche apparemment anodine du changement de noms.

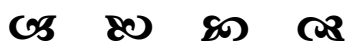
Jean Déjeux.

NOTES

1. "Pour une sociologie du langage", Paris, Albin Michel, 1956, p. 234.
2. Cf. Jean Carbonnier, "Droit civil", t. I, Paris, PUF, coll. "Thémis", pp. 188-189 et 198-199 ; Mazeaud, "Leçons de droit civil", t. I, Paris, Montchrestien, 3^e édit., p. 536.
3. Georges Friedmann note aussi qu'en Israël (en sens inverse), "l'hébraïsation des patronymes prend l'importance d'un vaste courant (...) Beaucoup de juifs ont remplacé leurs noms à consonance allemande, russe, polonaise par d'autres, hébraïques (...) Les prénoms assortis sont empruntés aux personnages illustres et même obscurs de l'Ancien Testament (...) L'hébraïsation est le levain puissant qui brasse et fabrique chaque jour la nation israélienne" ("*Fin du peuple juif?*", Paris, Gallimard, coll. "Idées", 1965, p. 35).
4. Sur ce problème on peut consulter Jean Quémeneur, "Une difficile question : la graphie française des noms arabes" dans les *Documents nord-africains*, n° 467, du 7 février 1962, 10 p. et une note complémentaire, 2 p., repris dans les *Cahiers nord-africains*, n° 99, novembre-décembre 1963, pp. 64-73.
5. Cité dans les *Cahiers Bernard Lazare*, "Les Juifs nord-africains devant l'assimilation", février-mars 1964, p. 15. Un sociologue écrit, quant à lui, au sujet de ce changement des Juifs de la Diaspora qu'il constitue "un catalyseur puissant de l'assimilation. Pour qui choisit celle-ci comme une solution définitive à ses problèmes personnels et à ceux de ses descendants, pour qui n'éprouve qu'un très faible sentiment d'interdépendance et peut le refouler sans inquiétude ou mauvaise conscience, le changement de nom se justifie. La décision d'y recourir dépend du libre jugement de chacun" (G. Friedmann, op. cit., p. 323).
6. Communication au Collège philosophique (Paris), le 28 février 1964 et en 1963 à l'École pratique des Hautes Études de la Sorbonne, au séminaire sur les œuvres de culture juive.
7. Voir par exemple de l'archiviste Jérôme, "Dictionnaire des changements de noms, 1953-1962", Paris, Témoignages et Documents, 1964, 100 pp.
8. "Les noms de personnes, origine et évolution", Paris, Delagrave, 1925, 211 p., voir pour les substitutions et les changements pp. 158-164, et pour l'évolution historique pp. 33-39.
9. Au cours de l'époque franque, l'usage des noms germaniques gagna tous les milieux : un quart de noms germaniques au V^e siècle et la presque totalité au IX^e siècle. "Au moment où les Francs vont perdre leur langue, pour se romaniser, écrit Dauzat, toute leur onomastique personnelle passe, revanche de leur défaite linguistique, dans la langue triomphante des vaincus". Les surnoms apparaissent dès le IX^e siècle (Charles Martel, Pépin le Bref).

10. En France, du V^e au X^e siècle c'est le triomphe du nom unique, individuel en même temps que le triomphe politique des Francs ; par le nom du baptême, dès le III^e siècle, le Christianisme battait aussi en brèche le système romain de trois noms. Du XI^e au XV^e siècle, on constate le double nom : nom individuel suivi d'un surnom qui va devenir héréditaire. A partir du XVI^e siècle (article 51 de l'ordonnance de Villers-cotterêts, en 1539, rendant obligatoires les registres d'état civil), les noms de famille sont définitivement constitués ; le nom de baptême ou prénom évolue lui vers la pluralité. Un édit de Louis XVI (1787) chargea les officiers de justice de rédiger les actes d'état civil des non-catholiques. Les Juifs n'avaient pas encore de nom de famille ; le décret du 20 juillet 1808 leur imposa l'obligation de l'état civil. Actuellement, le ou les noms de baptême enregistrés par le prêtre après l'officier d'état civil peuvent différer des prénoms légaux (le fait est rare).
11. Sur les noms arabes, voir : Garcin do Passy, "*Mémoire sur les noms propres et les titres des musulmans*", Paris, Impr. nationale, 1854, 2^e édit. 1878, 128 p. ; Paul Marty, "Folklore tunisien : l'onomastique des noms propres de personne" dans la *Revue des études islamiques*, 1936, Cahier IV, pp. 363-434 ; Jean Desparmet, "*Coutumes, institutions, croyances des indigènes de l'Algérie*", trad H. Pérès et G. H. Bousquet, t. I, pp. 22-23, Alger, Carbonel, 1939, Jean Quémeneur, "Patronymes et noms arabes" dans les *Cahiers nord-africains*, n° 25, juillet- septembre 1952, supplément 7 p.
12. On peut parler aussi toutes proportions gardées du titre de "Kyrios" (Seigneur) reconnu à Jésus ("Jésus est Seigneur") après sa victoire pascalle. Ressuscité, Jésus est Roi et Dieu, Maître des hommes, des ennemis, de la mort. Tout proclame sa Seigneurie ; son nom est au-dessus de tout nom. "Seigneur des Seigneurs" convient non plus à l'Empereur mais à Jésus vrai Dieu, Maître des mondes (cf. Rom. 10,9 ; 14,9 ; Col. 2,10-15 ; 1 Co. 15,24 ; Col. 3,18 ; Philip. 2,10).
13. Op. cit. p. 22. L'auteur donne pour les chrétiennes converties à l'Islam : Baïa, Çâliha, etc. En fait on ne peut pas donner de manière générale de procéder.
14. Dans la *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence*, nov.-déc. 1947, n° 6, pp. 240-241.
15. Cf. "*Le jeune musulman*", n° 28, 18 mars 1954, p. 8. Sur Salman, Perse chrétien compagnon de Mahomet, un des trois premiers convertis non-arabes à l' Islam, voir L. Massignon, "*Opera minora*", t. I, pp. 443-483.
16. Signalons aussi ce cas du passage d'un nom musulman à un nom juif ; Abdallah changé en Abel, pour le fils d'un musulman et d'une israélite (affaire traitée au tribunal d'Alger le 17 avril 1938. Cf. Jean-Paul Charnay, "*La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XX^e siècle*", Paris, PUF, 1965, p. 263).
17. A Paris en 1959, M. Abramovici changeait son nom en Abrot et désirait changer son prénom Isaac en celui de Jacques sous lequel il était connu depuis longtemps. Le Tribunal rejeta sa demande et la Cour d'Appel confirma le jugement, malgré les protestations de M. Abrot faisant valoir que l'intérêt légitime pour le changement de prénom peut être multiple : éviter les confusions, échapper au ridicule, consacrer un usage que les circonstances ont imposé, ne pas se différencier du milieu où l'on vit afin d'échapper à d'éventuelles persécutions raciales. Finalement la première chambre civile de la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel (*Le Monde* du 30 janvier 1965).
18. Très variés sont les prénoms arabes choisis par les Françaises en Algérie, après naturalisation. Cependant les plus courants sont, semble-t-il, Malika, Mériem, Samia, Fatima, Leïla, Karima, Djemila, Nassira.
19. Belkhodja, "Les Africains du Nord à Gennevilliers" dans les *Cahiers nord-africains*, n° 97, août-septembre 1963, pp. 84-86.
20. Voir sur les noms juifs, Paul Lévy, "*Les noms des Israélites en France*", Histoire et dictionnaire, Paris, PUF, 1960, 210 p. (Raison et buts des changements, pp. 76-80, modalité de changements, pp. 81-92).
21. Voir surtout Paul Marty, op. cit. pp. 426-427 et Jean Quémeneur, *Cahiers nord-africains*, n° 99, pp. 72-73.
22. Il ne faut pas oublier cependant que juridiquement en France la loi de 1950 indiquait précisément deux moyens pour changer le nom : ou traduire le nom étranger, ou donner à sa consonance un tour plus français (exemple Da Silva devenant Forestier, Rosenthal devenant Rosedal). Le conseil des ministres a adopté un projet de loi élargissant cette loi de 1950 (surtout pour les prénoms), pour répondre aux demandes formulées par de nombreux étrangers désireux d'être le moins possible distingués des autres Français (*Le Monde* du 8 mai 1965). Ceci n'infirme cependant pas la démarche psychosociologique que nous essayons d'expliquer ici et qui se constate en effet le plus souvent, surtout quand on est forcé par les circonstances de changer de nom. (Le projet de loi vient d'être adopté par l'Assemblée nationale. Cf. *Le Monde* du 17 juin 1965).
23. On n'abandonne pas son nom facilement quand on conserve le sens des interdépendances et le sentiment de solidarité. Il est bien connu qu'en pays de Diaspora, en Europe et en Amérique, des Juifs non croyants et parfaitement assimilés gardent leur nom comme seul vestige de leur judéité. Georges Friedmann écrit : "c'est à travers le sentiment d'interdépendance et la marque de mon nom que, citoyen français, ne reconnaissant d'autre patrie que la France, j'assume et j'assumerai jusqu'au bout ma judaïcité, comme une donnée de mon existence, sans orgueil ni provocation, mais aussi sans la moindre gêne ou honte. C'est à travers lui, encore, qu'en Israël même, je ne me sens pas totalement étranger au patriarche kurde qui me reçoit dans son moshav de Nes Harim ou au coiffeur marocain dont j'écoute les doléances dans un chikoun de Katamon" (Op. cit. pp. 322-323).

24. Il faudrait citer aussi le cas de tel et tel écrivain algérien chrétien reprenant pour signer leurs romans le prénom arabe ou kabyle qu'ils ont reçu à leur naissance et qui, dans un cas, n'avait même pas été enregistré à l'état civil.



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74